

REUNION DU COMITE SYNDICAL

20 novembre 2010

+ Membres du Comité : 483

+ Présents aux dernières réunions:

- 27 mars 2010 : 282

- 21 novembre 2009 : 288

- 31 mars 2009 : 98

- 21 mars 2009 : 224

+ Présents ce jour :

Les travaux du comité et du bureau

- ✚ **Depuis la réunion du 27 mars dernier, le bureau s'est réuni les 6 avril, 6 juillet et 4 octobre.**
- ✚ **Le recueil des actes administratifs, transmis avec le rapport de présentation à tous les délégués, est disponible sur le site internet www.sied70.fr.**
- ✚ **Les réunions des commissions :**
 - ✚ **Environnement : 17 juin**
 - ✚ **Energie bois : 22 juin**
 - ✚ **Concessions : 28 juin**
 - ✚ **Travaux : déplacements du président à la demande des communes**



Les faits majeurs depuis mars 2010

- ✦ **Les rapports d'activité 2009 des concessionnaires**
- ✦ **La modification du financement des travaux :**
 - ✦ **Mise en place de la PCT**
 - ✦ **Le FACE n'est plus attribué au financement des extensions de réseau autres que celles concernant des installations communales ou des alimentations extérieures de ZAC**
 - ✦ **Le SIED 70 compense grâce aux redevances des concessionnaires qu'il perçoit**
- ✦ **La mise en place des Conseils en Energie Partagés**
- ✦ **La départementalisation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité**

L'activité 2009 des concessionnaires

LES AGENCES D'ERDF EN HAUTE-SAÔNE SE DEPEUPLENT

ERDF conserve 5 points d'implantation, mais l'accueil des usagers ne se fait plus qu'à VESOUL

Site	Métiers	Nombre d'agents
GRAY	-Technicien d'exploitation -Technicien clientèle	9
LURE	-Technicien clientèle	9
LUXEUIL	-Technicien d'exploitation	6
VESOUL	-Technicien d'exploitation -Technicien clientèle -Technicien d'étude raccordement -Chargé d'affaire réseaux -Accueil distributeur	32

L'activité 2009 des concessionnaires

LES CHIFFRES D'ERDF MONTRENT LA DEGRADATION DE LA QUALITE DE L'ELECTRICITE

- ✦ **Le temps moyen de coupure par client, toutes causes confondues a augmenté de 30% par rapport à 2008 et de 46% par rapport à 2007.**
- ✦ **Le nombre d'usagers ayant subi des coupures plus de 6 h a augmenté de 30% par rapport à 2008.**
- ✦ **Les usagers ayant subi des coupures plus de 3 h ont augmenté de 45% sur la même période.**
- ✦ **Le nombre d'usagers ayant subi plus de 6 coupures longues a progressé de 64% par rapport à 2008.**

L'activité 2009 des concessionnaires

LA SICAE DE RAY-CENDRECOURT

- ✦ **La proximité de l'entreprise est un atout majeur pour les usagers**
- ✦ **La qualité de l'électricité n'est pas quantifiée comme à ERDF.**
- ✦ **Le ressenti des usagers ne remonte pas assez pour que le SIED 70 puisse comparer avec la situation sur le territoire d'ERDF**
- ✦ **La SICAE annonce une durée moyenne de coupure de 34,12 mn contre 103 mn pour ERDF, mais ces valeurs sont difficilement comparables**

La part couverte par le tarif : PCT

- ✚ **En application des nouvelles dispositions, la PCT plafonnée à 40%, doit au moins bénéficier à celui qui participe financièrement au raccordement**
- ✚ **Pour le SIED 70, cette PCT est actuellement égale à 39,49% et atteindra 40,7% lorsque la départementalisation sera achevée**
- ✚ **Les opérations bénéficiant de la PCT ne sont plus éligibles au FACE et à la redevance d'investissement R2**

Le financement des travaux

- ✚ **Après avoir constaté l'inadéquation entre, d'une part, les aides du FACE pour les extensions et renforcements du réseau et, d'autre part, les travaux susceptibles d'être financés, le Conseil général a décidé par délibération du 29 mars 2010 de limiter la tranche AB du FACE aux seuls renforcements et extensions pour des ouvrages publics et les dessertes extérieures de ZAC.**
- ✚ **Devant cette décision, le Bureau du SIED 70 a décidé de compenser au mieux compte tenu de la mise en place du nouveau dispositif avec ERDF : la "part couverte par le tarif" PCT**

Les participations demandées

Conditions cumulatives		Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité				
Effort fiscal (EF) des communes	Pour les communes rurales : perception de la taxe sur l'électricité	Travaux aidés par le FACE	Programme syndical principal d'amélioration esthétique	Raccordements non aidés par le FACE		Autres travaux
		Taux sur montant HT des travaux diminué de l'aide		Installations techniques autres que communales et inter-communales	Autres raccords	
EF > 0,60	non	25%	45%	40%	55%	à déterminer au cas par cas par le Bureau syndical
0,45 < EF <= 0,60	non	20%	42%	40%	52%	
EF <= 0,45	oui	15%	40%	40%	49%	

Les participations demandées

✚ Pour l'éclairage public et le génie civil de télécommunications, les aides du SIED 70 n'ont pas été modifiées. Elles représentent les frais internes de maîtrises d'ouvrage et d'œuvre et une participation financière pour les travaux EP selon le tableau :

Conditions cumulatives		Travaux dont le montant total mandaté est supérieur à 1 500 €
Effort fiscal (EF) des communes	Pour les communes rurales : perception de la taxe sur l'électricité	
EF > 0,60	non	7%
0,45 < EF <= 0,60	non	5%
EF <= 0,45	oui	3%

Les Conseils en Energie Partagés (CEP)

Rappel du rôle du CEP auprès des communes :

- + Analyser les factures d'énergie et d'eau**
- + Réaliser un bilan énergétique global de la commune**
- + Proposer des mesures visant à réduire ses consommations d'énergie**
- + Animer des opérations de formation et de sensibilisation**
- + Assurer un suivi personnalisé de l'évolution de la consommation en énergie et en eau de la commune**

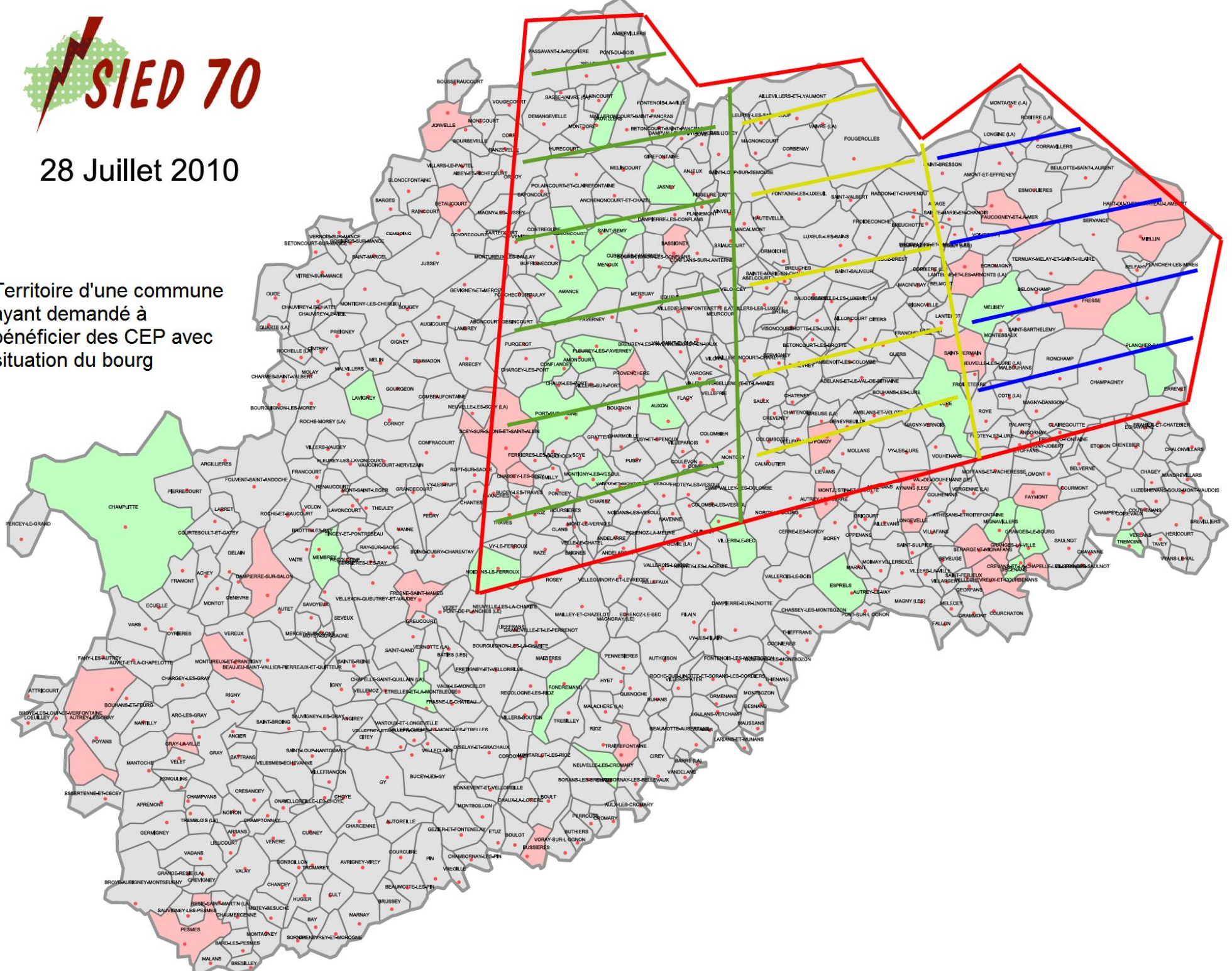
Les Conseils en Energie Partagés (CEP)

- + Le périmètre d'intervention du SIED 70 a été arrêté selon les dispositions de l'accord avec l'ADEME et le Conseil régional**
- + Le CEP, Vincent RENAULT est en poste depuis le 25 octobre 2010**
- + Les communes ayant répondu à la proposition du SIED 70 de mars dernier ont été informées et celles du périmètre retenu seront prochainement contactées par le conseiller pour déterminer le bilan des consommations d'énergie et d'eau**



28 Juillet 2010

Territoire d'une commune
ayant demandé à
bénéficier des CEP avec
situation du bourg



La chaufferie de Scey-sur-Saône

- + Un fonctionnement en amélioration avec le remplacement des pompes réseau permettant de mieux utiliser la capacité de la chaudière bois**
- + Des réglages à améliorer sur la chaudière bois**
- + Des écarts importants entre la chaleur produite mesurée en sortie de chaudières et la chaleur vendue mesurée chez les abonnés :**
 - + 19 % de perte prévue dans l'étude**
 - + 39 % de perte constatée sur les 12 derniers mois**

La chaufferie de Scey-sur-Saône

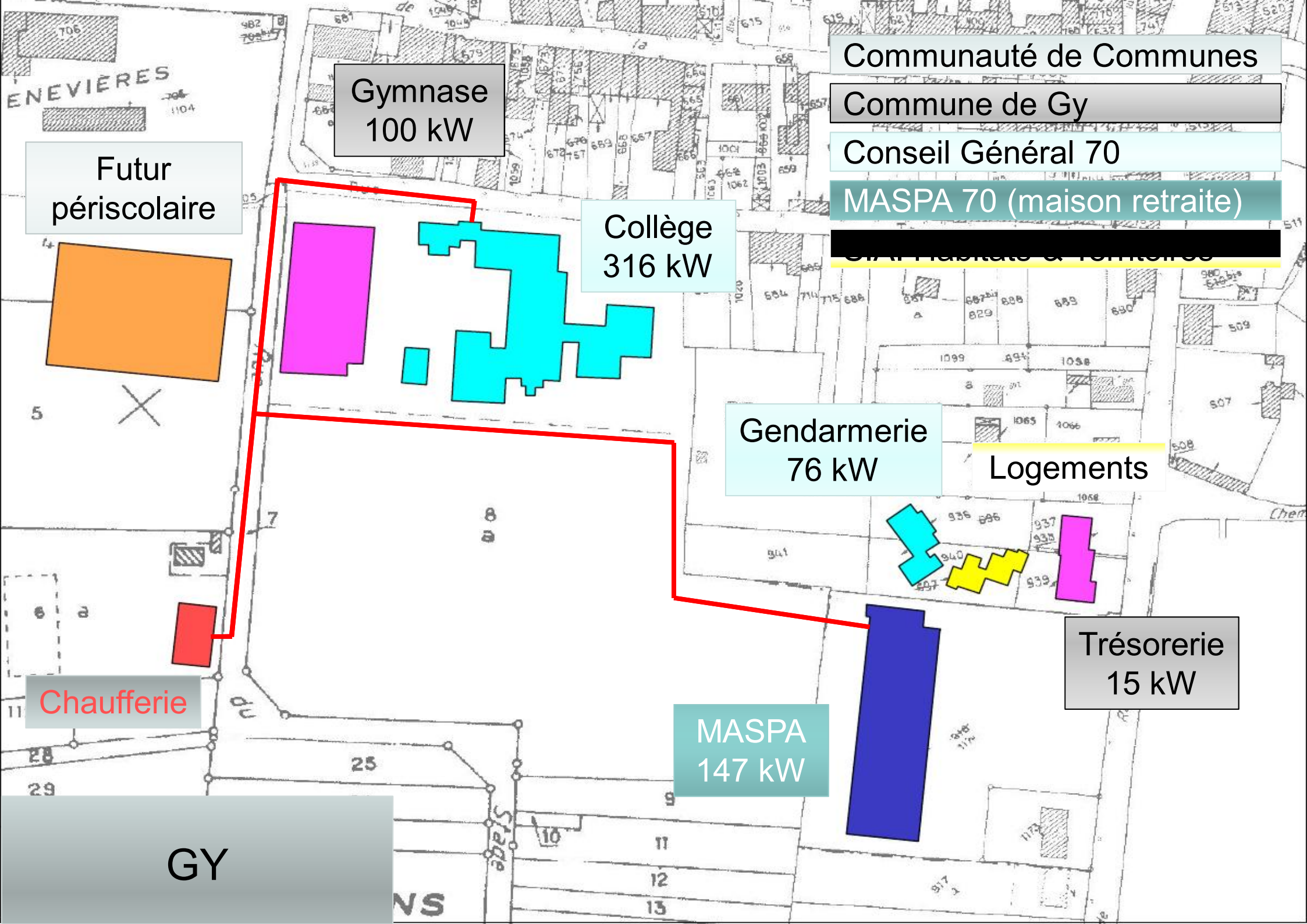
- + De nouveaux marchés d'exploitation conclus pour un an pour terminer les mises au point, avec 2 entreprises, la 1^{ère} pour la fourniture du bois (ONF Energie) et la 2^{ème} pour l'exploitation complète et la fourniture du fuel (IDEX)**
- + Le marché prévoit qu'IDEX est financièrement intéressée à la bonne utilisation du bois**
- + Au delà de 22% de chaleur produite par le fuel, c'est l'exploitant qui prendra en charge les surcoûts d'achat de fuel**
- + Au-delà de 78% de chaleur produite par le bois la régie paie une prime égale à 50% de l'écart de prix**

Rappel : facturation à 2 termes

- ✚ **R1 : proportionnel à la consommation, ce terme comprend le coût des combustibles et des frais d'exploitation**
- ✚ **R2 : élément fixe représentant la somme des coûts annuels suivants, :**
 - ✚ **prestations de gros entretien et de renouvellement,**
 - ✚ **charges financières liées à l'investissement initial et au provisionnement budgétaire.**
- ✚ **R1 = 45 € HT / MWh**
- ✚ **R2 = 25 € HT / kW**

Les compétences optionnelles

- ✚ **Les communes de GY et de MARNAY pour lesquelles des études de faisabilité de construction de chaufferie au bois se sont avérées favorables, ont demandé à ce que leurs compétences soient transférées au SIED 70 pour que celui-ci assure la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de ces installations**
- ✚ **Voici la présentation des installations envisagées :**



Communauté de Communes

Commune de Gy

Conseil Général 70

MASPA 70 (maison retraite)

SYMA Habitat & Territoires

Gymnase
100 kW

Futur
périscolaire

Collège
316 kW

Gendarmerie
76 kW

Logements

Chaudière

MASPA
147 kW

Trésorerie
15 kW

GY

Commune de MARNAY

Conseil Général 70

MARPA (maison retraite)

OPH 70

Syndicat du collège

Collège et
dépendances
320 kW

Logements

Chaufferie

MARPA
105 kW

Ecole et
périscolaire
175 kW

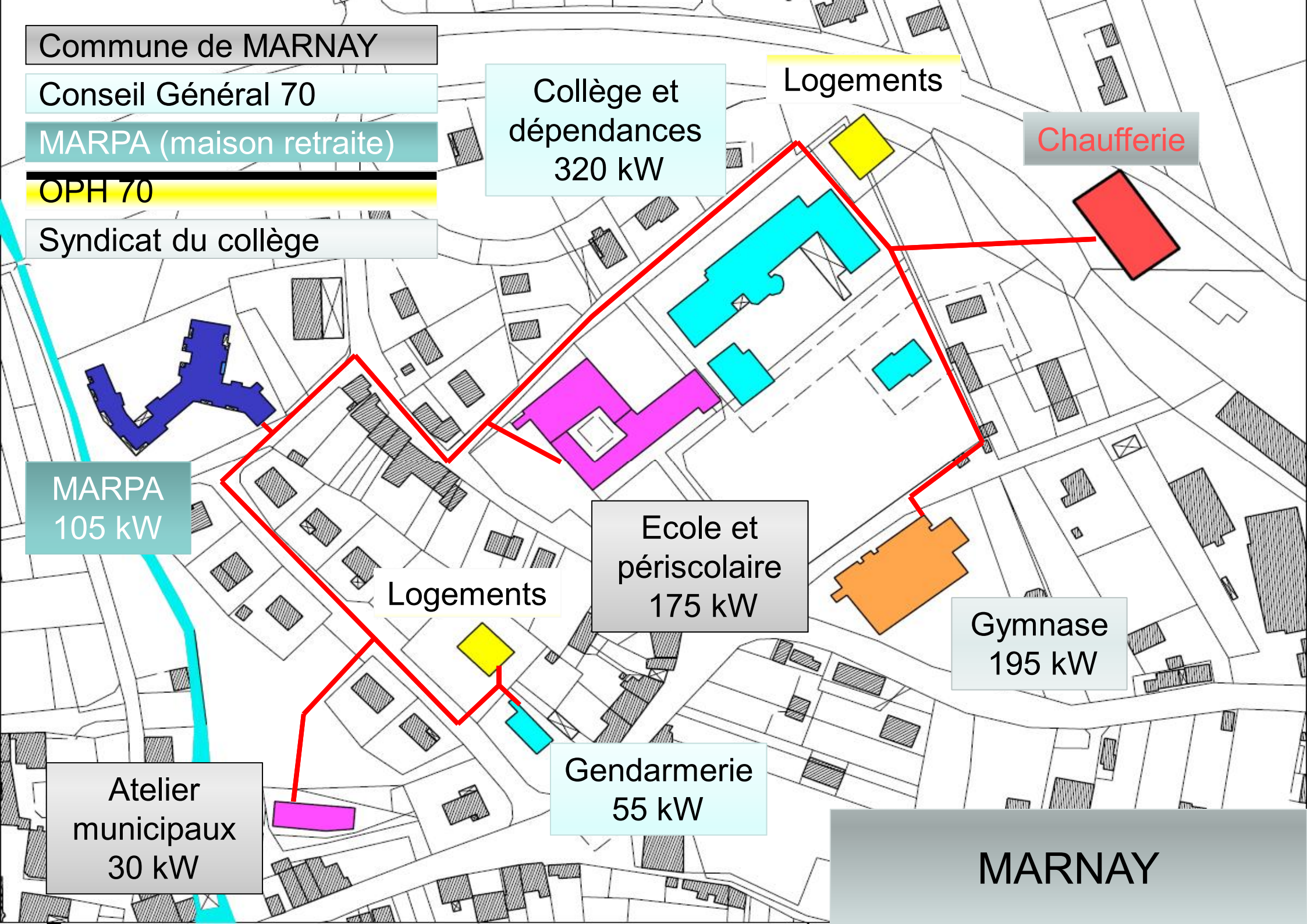
Logements

Gymnase
195 kW

Gendarmerie
55 kW

Atelier
municipaux
30 kW

MARNAY



Les comparaisons avec la chaufferie de SCEY

+ Ci-dessous les caractéristiques des 2 projets comparés à l'installation de Scey-sur-Saône

Site	Puissance des chaudières		longueur du réseau	Nombre d'abonnés du service	dont privé	Puissance totale souscrite par les abonnés
	bois	fuel				
SCEY-SUR-SAONE	550 kW	2x500 kW	1 km	7	/	1375 kW
GY	350 kW	400 kW	0,7 km	4	1 (MASPA)	654 kW
MARNAY	450 kW	750 kW	1,1 km	7	1 (MARPA)	995 kW

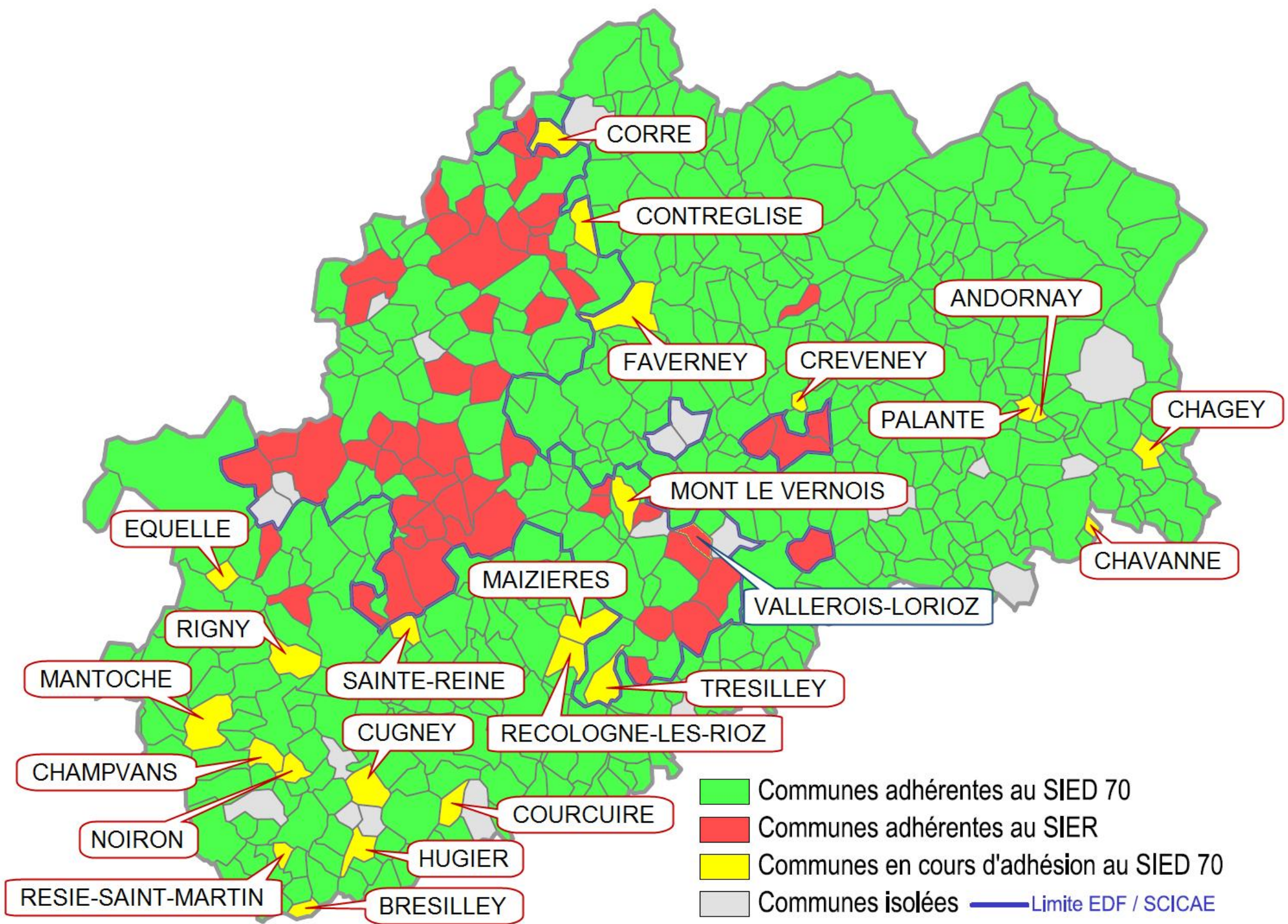
Les projets de GY et MARNAY

- ✚ **Le SIED 70 doit-il poursuivre son action dans le bois énergie?**
- ✚ **L'intérêt est de bénéficier du retour d'expérience des travaux de Scey-sur-Saône**
- ✚ **Un transfert de compétence ne veut pas dire que ces projets iront à leur terme**
- ✚ **Le SIED 70 devra valider la faisabilité et avec les éventuels futurs clients du service aura jusqu'à la conclusion de la phase d'APD pour se déterminer**
- ✚ **Saint-Loup-sur-Semouse a également un projet qui pourrait prochainement conduire à une demande de transfert de compétence**



La départementalisation des AODE

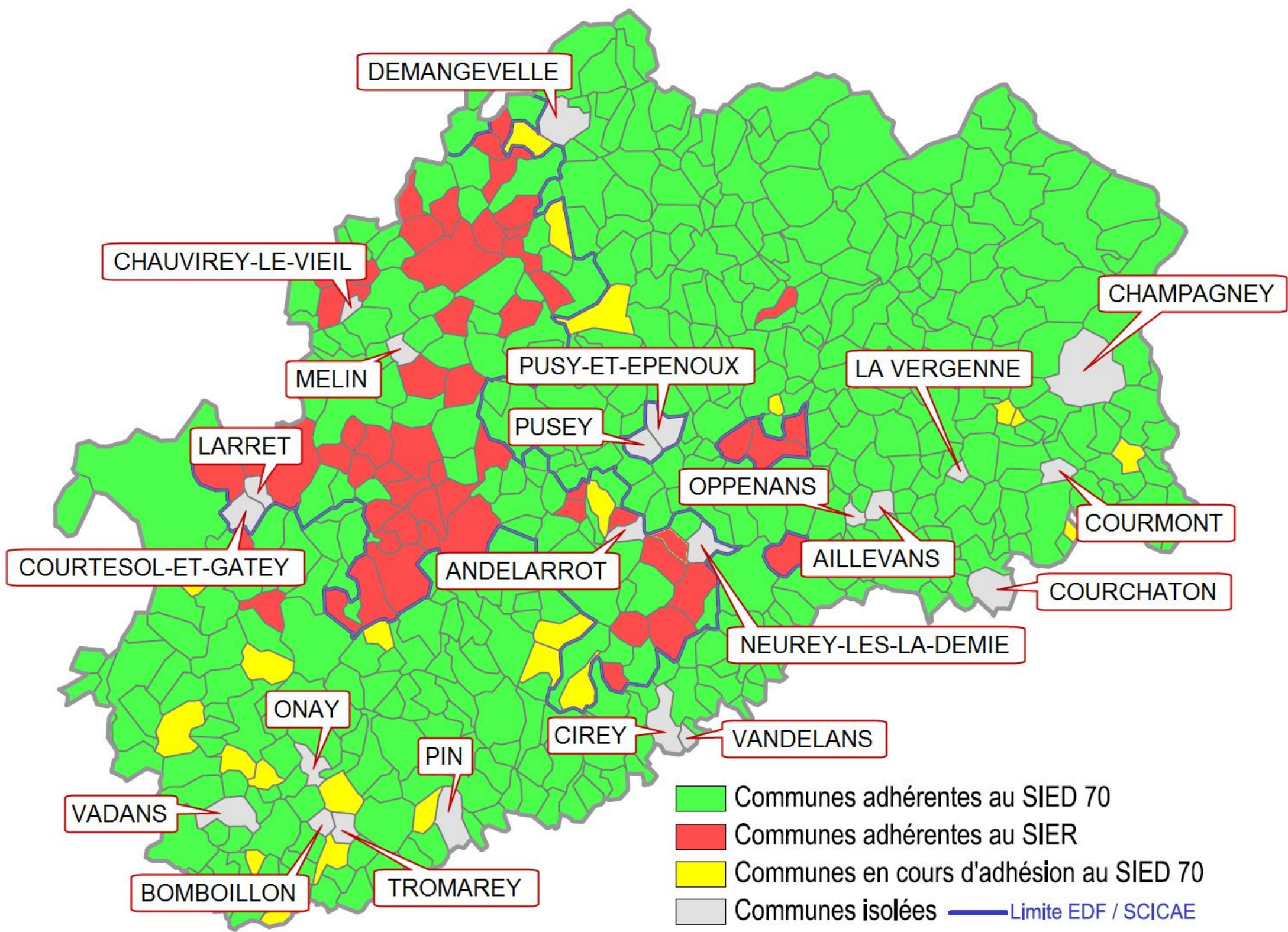
- + Le regroupement des AODE (autorités organisatrices de la distribution d'électricité) avance**
- + Depuis la dernière réunion du Comité, 24 communes ont demandé d'adhérer au SIED 70**
- + Le Syndicat intercommunal d'électricité de Ray-Cendrecourt a délibéré ce 17 novembre en faveur de l'adhésion au SIED 70 des communes membres du SIER, pour leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité qui comprend la compétence travaux d'électrification**





La départementalisation des AODE

- ✚ **Reste maintenant à ce que :**
 - ✚ **les communes adhérentes au SIER décide à la majorité qualifiée de confirmer le délibéré du SIER**
 - ✚ **les 22 communes encore isolées soient convaincues de l'intérêt de leur adhésion au SIED 70**
- ✚ **En parallèle, étudier avec les services de la préfecture les autres modalités prévues par la loi pour arriver au syndicat départemental**
- ✚ **Voici ces communes encore isolées :**



A soumettre au vote du Comité :

- + L'adhésion des 24 communes ayant exprimé leur demande par délibération de leurs conseils municipaux**
- + L'adhésion de communes du SIER à la réserve que leur majorité accepte la proposition du SIER**
- + L'accord d'adhésion des 22 communes isolées dès qu'elles en formuleront la demande**

L'internet à très haut-débit

- ✚ Le réseau à très haut débit pouvant concerner les poteaux électriques comme le génie civil de télécommunications, le SIED 70 est interrogé dans le cadre des schémas départemental et régional d'aménagement numérique en cours.**
- ✚ Le très haut débit va jusqu'à 1 Gbit/s (1 gigabit par seconde) précédemment réservé aux infrastructures des fournisseurs d'accès à internet, le très haut débit peut se porter désormais jusqu'à l'utilisateur final avec le FTTH (Fiber To The Home) ou au plus près de chez lui à travers le FTTx (Fiber To The ...).**

Les budgets : rappels

- + **Un budget principal (M14)**
- + **3 budgets annexes pour bien séparer les activités accessoires du SIED 70 :**
 - + **"conseil" à l'origine pour la convention de 3 ans conclue avec l'ADEME et le CG70 pour le démarrage de l'activité bois-énergie et à partir de 2010 pour le CEP (M14)**
 - + **"prestations de services" pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des chaufferies (M4 - TVA)**
 - + **"régie des EnR" pour la chaufferie de Scey et éventuellement les nouvelles dont le SIED 70 serait le maître d'ouvrage (M4 - TVA)**

Budget principal : décision budgétaire

+ Cette décision a consisté à transférer de l'article 020 dépenses imprévues d'investissement :

+ 300€ à l'article 2762 afin de rembourser une recette de TVA réclamée à tort à ERDF pour des travaux d'éclairage public

+ 60 000 € à l'article 4581-3000 : dépenses de génie civil de télécommunications, nécessaires au paiement des factures de travaux

Budget supplémentaire principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Montant
67441	Subventions au budget annexe et aux régies dotées de la seule autonomie financière	30 000 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	85 900 €
	TOTAL DES DEPENSES	115 900 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Montant
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	130 300 €
74711	Emplois Jeunes	-38 300 €
74718	Autres - CAE passerelles	38 300 €
757	Redevances versées par les concessionnaires	158 000 €
	TOTAL DES RECETTES	288 300 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	172 400 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Montant
2315	<i>Installations</i>	82 500 €
4581-2000	<i>Programme éclairage public</i>	29 400 €
4581-3000	<i>Programme génie civil de télécommunications</i>	18 400 €
2762	<i>Créances sur transfert de TVA</i>	170 000 €
1321	Etat et établissements nationaux	-5 000 €
13258	Groupements de communes	5 000 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 037 500 €
4581-2000	Programme éclairage public	370 600 €
4581-3000	Programme génie civil de télécommunications	171 600 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	60 000 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 940 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Montant
2315	<i>Installations</i>	170 000 €
1321	Etat et établissements nationaux	62 000 €
1323	Département	7 000 €
13248	Communes	105 100 €
13258	Groupements de communes	200 000 €
1328	Autres	490 000 €
2762	Créances sur transfert de TVA	170 000 €
4582-2000	Programme éclairage public	400 000 €
4582-3000	Programme génie civil de télécommunications	250 000 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	85 900 €
	TOTAL DES RECETTES	1 940 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Montant
6215	Personnel affecté par la collectivité	10 400 €
657364	Etablissements et services rattachés - à caractère industriel et commercial	-10 400 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0 €

Budget annexe

"prestations de services"

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Montant
6287	Remboursement de frais	-3 500 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	4 780 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 280 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Montant
706	Prestations de service	11 680 €
74	Subventions d'exploitation	-10 400 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	1 280 €

Budget annexe "régie des EnR"

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Montant
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	-2 300 €
6287	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	-1 000 €
63512	Taxes foncières	100 €
6353	Impôts indirects	820 €
6215	Remboursements sur rémunérations du personnels	-14 000 €
6218	Autre personnel extérieur	4 900 €
6811	<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	<i>-250 €</i>
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	-11 730 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Montant
777	<i>Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat</i>	<i>-110 €</i>
706	Prestations de services	-28 700 €
774	Subventions exceptionnelles	30 000 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	1 190 €
	SOLDE D'EXPLOITATION	12 920 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Montant
13911	<i>Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux</i>	-40 €
13913	<i>Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - départements</i>	-40 €
13917	<i>Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels</i>	-20 €
2315	Installations, matériels et outillage technique	4 100 €
	TOTAL DES DEPENSES	4 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Montant
28135	Amortissements - constructions, installations générales	-21 000 €
28153	Amortissements - installations générales	21 000 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	0 €
	SOLDE D'INVESTISSEMENT	-4 000 €

Les orientations budgétaires 2011

- + La presque totalité des extensions ne rentrant plus dans les financements de la tranche AB du FACE permet de réaliser plus de renforcements et en conséquence, augmente le volume global des travaux**
- + Les nouvelles dispositions entraîne une diminution de la marge financière de manœuvre du SIED 70**
- + La PCT diminue la redevance d'investissement et est en totalité restituée au demandeur des travaux**



Les orientations budgétaires 2011

PROGRAMMES	TRAVAUX	Montant global des travaux	Montant TTC des travaux facturés aux entreprises	Montant des travaux en régie	Ventilation des ressources					Participation du SIED 70	R2 attendue en 2013
					TVA récupérée	FACE	Département	Concessionnaires	Demandeurs des travaux		
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE											
FACE	tranche A/B	2 800 000 €	2 594 000 €	206 000 €	425 100 €	1 400 000 €	0 €	0 €	740 900 €	234 000 €	632 260 €
	tranches S et S'	250 000 €	231 600 €	18 400 €	38 000 €	155 000 €	0 €	0 €	43 300 €	13 700 €	
	Tranche C	1 800 000 €	1 667 500 €	132 500 €	273 300 €	520 000 €	10 000 €	0 €	755 100 €	241 600 €	
syndical	avec PCT	1 800 000 €	1 667 500 €	132 500 €	273 300 €	0 €	20 000 €	604 600 €	780 000 €	122 100 €	0 €
	hors PCT	1 200 000 €	1 111 700 €	88 300 €	182 200 €	0 €	10 000 €	130 000 €	633 500 €	244 300 €	71 370 €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		7 850 000 €	7 272 300 €	577 700 €	1 191 900 €	2 075 000 €	40 000 €	734 600 €	2 952 800 €	855 700 €	703 630 €
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :											
S _{EP}	Eclairage public	1 800 000 €	1 667 500 €	132 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 576 900 €	223 100 €	226 260 €
S _{GCT}	Génie civil de télécom	700 000 €	648 500 €	51 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	648 500 €	51 500 €	0 €
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		2 500 000 €	2 316 000 €	184 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 225 400 €	274 600 €	226 260 €
TOTAUX GENERAUX		10 350 000 €	9 588 300 €	761 700 €	1 191 900 €	2 075 000 €	40 000 €	734 600 €	5 178 200 €	1 130 300 €	929 890 €

Questions diverses :
la parole est à la salle